

**ASSURANCE CONSTRUCTION : L'ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE, LÉGISLATIVE, RÉGLEMENTAIRE ET TECHNIQUE**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA311	1 jour - 7 h	Expertise	Présentiel ou à distance	751,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 22/06/2026 au 22/06/2026
- Du 23/11/2026 au 23/11/2026

**OBJECTIFS**

- Actualiser ses connaissances jurisprudentielles, législatives, réglementaires et techniques en construction

**Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**ici >>**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Le formateur expose et analyse avec les participants les dernières évolutions jurisprudentielles, législatives, réglementaires et techniques.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Iffpass.**

## PROGRAMME

### NOUVEAU PROGRAMME

Ce programme est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité législative, jurisprudentielle, réglementaire ou technique.

- A. Focus sur les nouveaux décrets, lois, arrêtés ou actualités impactant le marché de l'assurance construction
- B. La notion d'ouvrage
- C. Réception et responsabilité des constructeurs : les dangers de la mise en œuvre de l'assurance obligatoire au regard de circonstances non maîtrisables
- D. Critère flou de l'impropriété à la destination
- 1. Dangers de la notion et de son extension
- 2. Actualité jurisprudentielle
- E le principe de réparation appliqué par les juges
- F. Bouleversement : le sort des éléments d'équipement installés sur un ouvrage existant
- G responsabilité du sous-traitant
- H. Actualité jurisprudentielle sur l'assurance obligatoire et facultative
- I. Activités déclarées : détermination de l'objet de la police, du risque et son impact sur l'assurance
- J. Action directe du maître de l'ouvrage
- K. Point sur les recours entre constructeurs
- L. Les causes exonératoires des constructeurs
- M. Dommages-ouvrage / TRC
- N. Responsabilité contractuelle des constructeurs

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires de contrats construction  
Chargés d'indemnisation construction  
Chargés de clientèle  
Souscripteurs  
Agents généraux  
Courtiers  
Maîtres d'oeuvre et intervenants à la construction

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'Iffpass met en place des

aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

## PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis.

## **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

751,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 20/02/2026 à 01:25